

## **OFFRE FLASH 2026**

Pour toute réservation d'un séjour d'une durée minimale d'une semaine dans l'un des campings participants, Aquatique Vacances vous offre une semaine de vacances dans un autre camping partenaire. **La réservation du séjour s'effectue avec un acompte de 30 %, le solde devant être réglé avant le 1er avril.**

Le séjour offert est valable en basse saison 2026, pour 7 nuits en hébergement seul, dans une sélection de campings, sous réserve de disponibilités. Offre nominative, non cessible, non cumulable, non annulable et non remboursable.

### **Conditions générales et mentions légales**

#### **Article 1 – Objet de l'offre**

Dans le cadre d'une opération promotionnelle, l'Organisateur propose, pour toute réservation ferme d'un séjour d'une durée minimale d'une semaine dans l'un des campings participant à l'opération, l'attribution d'un séjour supplémentaire offert, selon les conditions définies ci-après.

#### **Article 2 – Conditions d'éligibilité**

L'offre est valable exclusivement pour :

- Toute réservation d'un séjour d'une durée minimale de sept (7) nuits,
- Effectuée dans l'un des campings participant à l'opération,
- Réalisée sur les périodes de commercialisation définies par l'Organisateur,
- Sous réserve de la disponibilité des hébergements.
- Offre valable du 6 au 8 février 2026 inclus, dans la limite des 100 premières réservations.

#### **Article 3 – Description du séjour offert**

Le séjour offert correspond à :

- Une durée de sept (7) nuits consécutives,
- En hébergement seul,
- Avec arrivée le samedi,
- Valable exclusivement en basse saison 2026, sur des périodes indicatives comprises entre le 3 avril 2026 et le 3 juillet 2026, ainsi qu'entre le 29 août 2026 et le 27 septembre 2026, dans une sélection de campings.
- Les dates et campings éligibles sont susceptibles de varier en fonction des disponibilités.

#### **Article 4 – Exclusions**

Le séjour offert n'inclut pas :

- Les options et prestations complémentaires,
- Les assurances,
- Les frais de ménage,
- Les taxes de séjour,

- Ni toute autre dépense personnelle.
- Les frais de dossier de 35€ à régler au moment de la réservation.

## **Article 5 – Modalités de réservation du séjour offert**

La réservation du séjour offert s'effectue exclusivement par téléphone auprès des services de l'Organisateur, dans la limite des disponibilités existantes au moment de la demande et uniquement pendant la durée de l'offre.

## **Article 6 – Caractère nominatif de l'offre**

L'offre est strictement personnelle et nominative. Elle ne peut en aucun cas être cédée, transférée, revendue ou utilisée par un tiers, à quelque titre que ce soit.

## **Article 7 – Conditions financières**

La réservation du séjour principal implique le règlement de la réservation initiale. À défaut de paiement du solde dans les délais requis, l'offre promotionnelle sera considérée comme nulle et non avenue, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée.

## **Article 8 – Non-annulation et non-remboursement**

L'offre promotionnelle est accordée à titre exceptionnel. À ce titre, aucune annulation, modification ou remboursement, total ou partiel, du séjour principal ou du séjour offert, ne pourra être accepté, quelle qu'en soit la cause, y compris en cas de non-utilisation du séjour offert.

## **Article 9 – Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité pour le bénéficiaire d'utiliser le séjour offert pour des raisons personnelles, indépendantes de sa volonté ou liées à un défaut de disponibilité.

## **Article 10 – Acceptation des conditions**

La validation de la réservation vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes conditions générales de l'offre.